

## MAIRIE DE VILLEMOSAN

2 rue du Prieuré  
49370 VILLEMOSAN

### COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 25 janvier 2016

Etaient présents: M. BELOUIN Michel, Mme ROULEAU Catherine, Mme FOUGERE Catherine, M. ROLLAND Yohann, M. VALE Cédric, M. LAMBERT Luc, Mme PIROIS Géraldine, M. ROLLAND Thiébaud, M. MOREAU Mathieu, Mme JOLY Josselyne, Mme BEZIAUD Liliane.  
Etaient excusés : Mme PAVION Stéphanie, M. DOISNEAU Mickaël.

*Madame JOLY Josselyne a été nommée secrétaire de séance.*

#### **1-Facture ALSH « Le Bois Enchanté » 4<sup>ème</sup> trimestre 2015**

Le conseil municipal accepte à l'unanimité de verser la participation demandée par l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement « le Bois Enchanté », d'un montant de 119 €.

#### **2- Création du poste d'éducateur territorial des activités physiques et sportives**

Le conseil municipal décide à l'unanimité de créer un poste d'éducateur territorial des activités physiques et sportives (maître-nageur) contractuel à temps complet pour la période estivale 2016 (juillet et août 2016).

#### **3- Ouvertures de crédits 2016 – Investissement**

Le conseil municipal autorise à l'unanimité **le règlement de dépenses nouvelles avant le vote du budget primitif 2016 dans la limite du quart des crédits ouverts en 2015 aux comptes 20 – 21 et 23 du Budget Communal, à savoir :**

- <b>Compte 20</b> – Immobilisations incorporelles (0 €:4).....	0 €
- <b>Compte 21</b> – Immobilisations corporelles (40 140.00 €:4).....	10 035.00 €
- <b>Compte 23</b> – Immo. en cours (terrains-construct°-installat° techniques) (30 000 €:4) :.....	7 500.00 €
<b>TOTAUX CUMULES A LA SOMME DE 70 140.00 € : 4</b> .....	<b>17 535.00 €</b>

#### **4-Etudes de devis**

##### **Fenêtre de la sacristie**

Afin de remplacer la fenêtre, 2 devis sont présentés au conseil municipal :

- Devis BP Loire Menuiserie (Le Fresne) : 737.69 € TTC (fenêtre 1400x920)
- Devis AL Menuiseries (Bécon les Granits) : 850.24€ TTC (fenêtre 1700x890).

Des renseignements vont être pris pour obtenir un devis avec les mêmes dimensions de fenêtre.

Néanmoins, le conseil municipal donne à l'unanimité son accord pour un montant maximum de 851€ TTC.

#### **5-Comptes rendus de commissions**

##### **SYCTOM (ordures ménagères)**

Le Sycotom a retenu la collecte des ordures ménagères tous les 15 jours ainsi que l'extension des consignes de tri (emballages, yaourts...). L'application ne sera mise en place qu'après le résultat du nouveau marché de collecte.

La décision sera prise ultérieurement pour le choix de la collecte du tri sélectif en porte à porte (P.A.P.) ou en points d'apport volontaire, enterrés ou non (P.A.V.). L'analyse de coût est à l'étude et sera déterminante dans le choix.

## **Site internet**

Depuis quelques années le site internet de la commune de Villemoisan ne fonctionne que par intermittence. Il est très complexe d'utilisation et ne joue plus son rôle d'information pour la population et ses visiteurs.

Après analyse de la commission, le conseil décide d'abandonner le site actuel pour s'orienter vers un site plus simple d'utilisation mis à la disposition des communes par l'association des maires. Son architecture est plus basique, mais il peut contenir toutes les informations utiles. Il est connu par le personnel administratif. Le coût de la maintenance et son hébergement sera du même niveau que le précédent.

## **6-Questions diverses**

### **Réforme territoriale**

En vue de l'évolution de la coopération en Ouest Anjou, communes nouvelles ou pas, le comité de pilotage de la Communauté de Communes Ouest Anjou s'est réuni le 14/01/2016. Une nouvelle rencontre est prévue le 28/01/2016.

Le 23/02/2016, la restitution du travail du comité de pilotage sera exposée en présence de l'ensemble des conseillers municipaux.

Au 01/01/2017, conformément à la validation de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale (C.D.C.I.), les Communauté de communes du Haut-Anjou (10 605 habitants) + Communauté de communes de la région du Lion d'Angers (14 161 habitants) + communauté de communes Ouest-Anjou (10 700 habitants) fusionneront.

Pour la distribution de l'eau potable, la CDCI aurait pris une option proposée, voire imposée par la Préfète, de n'avoir plus que quelques Syndicats d'eau au niveau du département. Un grand Syndicat sur l'ensemble des zones rurales et des Syndicats sur les grandes agglomérations. Nous nous étions opposés à ce schéma qui risque de faire grimper le prix de l'eau.

### **Opération « Voisins Vigilants »**

L'année 2015 a été riche en vandalisme sur notre commune. Le conseil municipal décide de solliciter la présentation par la gendarmerie de cette opération « Voisins vigilants » qui a pour objectif de prévenir les cambriolages et la délinquance, en associant la population aux élus.

### **Prévisions dépenses d'investissement 2016**

En vue de la préparation du prochain budget primitif, les commissions vont se réunir afin de lister et d'évaluer leurs projets 2016 qui seront proposés au conseil municipal.

Les principaux projets 2016 à ce jour :

- L'aménagement de la Rue des Tempeliers,
- Le plancher de la garderie,
- La réfection de la cuisine de la cantine scolaire,
- Etude d'aménagement du site camping-piscine ?

### **Abri foot**

En remplacement de la subvention 2015 sur justificatif décidée en faveur de la JAV football, le conseil municipal décide à l'unanimité de financer les abris installés au terrain de foot pour un montant de 331.08 € TTC. La subvention complémentaire ne sera pas versée.

### **Sinistre Salle de l'Auxence du 29/11/2015**

Le maire informe que Groupama ne change pas sa position et maintient l'indemnisation du préjudice à hauteur de 3 000 €.

### **Indemnité de fonction des maires**

En application de l'article 3 de la loi n°2015-366 du 31/3/2015, à compter du 01/01/2016, dans les communes de moins de 1 000 habitants, les indemnités de fonction du maire sont fixées à titre automatique et obligatoire au taux plafond, sans délibération du conseil municipal.

**Prochain Conseil** : Le lundi 29/02/2016.

Dates à retenir :

- 21/03/2016 : préparation des budgets primitifs.
- 11/04/2016 : vote des budgets.

Fin de séance : 23 heures.

La secrétaire de séance  
Josselyne JOLY

Le Maire  
Michel BELOUIN